

Villefontaine
Connectée par nature

2^{ème} édition - 2022

BUDGET
Participatif

LE GUIDE
du porteur de projet
Dès 16 ans...

PROPOSEZ
VOTEZ
la ville réalise !

Jusqu'à
100 000 €
par an

JE-PARTICIPE.VILLEFONTAINE.FR



BUDGET PARTICIPATIF 2^{ÈME} EDITION !

- Agir sur la ville, pour et par les habitants, telle est notre ambition avec ce dispositif de participation citoyenne.

En 2021, le premier budget participatif aura permis de collecter 35 idées dont 3 lauréates à l'issue des votes. La mise en place de modules de jeux inclusifs dans nos aires de jeux, des poubelles ludiques et des bancs est en cours d'exécution par les services de la commune : vous proposez, vous votez et la ville réalise !

Vous aurez bientôt l'occasion de mieux connaître les lauréats et leurs idées grâce aux vidéos qui seront diffusées sur la plateforme, le site et les réseaux sociaux de la ville : restez connectés !

C'est toujours avec le même enthousiasme que nous lançons cette 2^{ème} édition du budget participatif !

Comme l'an dernier, la commune met à la disposition de vos projets jusqu'à 100 000 € du budget d'investissement de la ville.

Chacun d'entre vous, dès l'âge de 16 ans, peut participer pendant l'appel à idée qui se déroulera du 19 avril au 5 juin 2022 : nous sommes impatients de découvrir vos nouvelles idées !

Chers Villards nous comptons sur vous pour vous emparer de ce budget participatif, avec des idées qui contribueront au bien vivre ensemble à Villefontaine, et à devenir ainsi acteur de votre ville.

Patrick Nicole-Williams,
Maire de Villefontaine

et **Mustafa Tunca,**
Conseiller municipal en charge des projets participatifs,
comités consultatifs et instances de concertation

Sommaire

ÉDITO

PARTICIPER ET PROPOSER UNE IDÉE - page 4

L'APPEL À IDÉE - page 4

AIDE ET ACCOMPAGNEMENT - page 6

L'INSTRUCTION DES DOSSIERS - page 7

LE VOTE - page 8

LES LAURÉATS - page 9

DE L'IDÉE AU PROJET - page 10

PLANNING DU BUDGET PARTICIPATIF - page 11

DATES ET LIEUX DES PERMANENCES POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ - page 12

QUI PEUT M'INFORMER ?

**LE PERSONNEL D'ACCUEIL DE LA
MAIRIE : 04 74 96 00 00**

**LA RÉFÉRENTE DU BUDGET
PARTICIPATIF : 07 62 60 73 10**
mail : budget.participatif@mairie-villefontaine.fr



**LA RÉFÉRENTE GESTION URBAINE
ET SOCIALE DE PROXIMITÉ :**
07 61 97 92 64

**& LES PROFESSIONNELS DES
MAISONS DE QUARTIER**

EN LIGNE
je-participe.villefontaine.fr
www.villefontaine.fr

1 PARTICIPER ET PROPOSER UNE IDÉE

→ Qui peut déposer une idée ?

Tous les habitants de Villefontaine de **16 ans et plus**.

Si nous sommes plusieurs à proposer une idée de projet, nous désignons une personne dans le groupe qui sera le référent unique.



2 APPEL À IDÉE DU 19 AVRIL AU 5 JUIN 2022

→ Qu'est-ce qu'une idée ?

Une simple phrase suffit !

Je peux proposer une idée en formulant une simple phrase. Je n'ai pas besoin d'écrire un projet, seule une idée suffit.

J'ai des idées pour ma ville et j'aimerais les voir réaliser dans le cadre du Budget participatif

Cette année, je peux proposer des idées qui sont en lien avec l'une des thématiques suivantes :

* **L'environnement**

Exemple : installation de nichoirs, composteur partagé dans les quartiers, création d'espace ombragé près d'une aire de jeux d'enfants...

* **Le cadre de vie**

Exemple : installation d'une fontaine d'eau potable, création d'une aire de jeux pour les tous petits ou de tables de jeux de société permanentes, etc.

* **La solidarité**

Exemple : création de lieux « d'éco'dons » (petit électroménager, jouets, etc.)

➔ A-t-elle déjà été proposée ?

➤ Je peux vérifier sur le site www.je-participe.villefontaine.fr

➤ Si **OUI**

Je peux me joindre à la personne ou au groupe porteur de cette idée, en laissant un commentaire sur la fiche de l'idée.

Porter une idée à plusieurs, c'est plus facile et cela peut me permettre, si je le souhaite, de rencontrer de nouvelles personnes

➤ Si **NON**

Je peux proposer mon idée en m'inscrivant sur le site ou en remplissant un formulaire de dépôt d'idée disponible à l'accueil de la mairie (bungalow situé place Pierre Mendès France), dans les maisons de quartier communales et au Phare.

➔ Est-elle recevable ?

➤ Je vérifie que mon idée peut être retenue, en respectant les critères de recevabilité :

- ✓ **Être réalisée sur la commune ;**
- ✓ **Entrer dans les champs de compétences de la commune :** espaces verts, aménagement et mobilier urbain, culture et loisirs, éducation et jeunesse, bâtiments municipaux et équipements de proximité, mobilité, circulation, sports, propreté urbaine, numérique, solidarité ;
- ✓ **Servir l'intérêt général** et être à visée collective : c'est-à-dire qu'elle devra être de nature à bénéficier aux Villards ;
- ✓ **Relever de dépenses d'investissement :** il s'agit principalement de l'achat de biens et de matériels durables, de la construction ou l'aménagement de bâtiments et de travaux d'infrastructure ;
- ✓ **Être en lien avec l'environnement, le cadre de vie ou la solidarité ;**
- ✓ **Répondre aux objectifs de développement durable** sur lesquels la commune s'est engagée ;

Lien : villefontaine.fr/ville-durable/objectifs-developpement-durable

- ✓ **Ne pas comporter d'éléments de nature discriminatoire.**

Je suis informé.e de la recevabilité de mon idée par sms, mail ou courrier, après vérification par les services de la ville.

3 AIDE ET ACCOMPAGNEMENT

Comment bien communiquer sur mon idée ?

- > Je choisis un titre pour mon idée.
- > Je peux joindre une ou des photos pour illustrer mon idée et/ou le lieu où je souhaite qu'elle soit implantée.
- > J'explique à qui peut bénéficier mon idée.

➔ Je ne suis pas seule !

- > **Je peux me faire aider** par un groupe d'amis pour écrire mon idée, me conseiller.
- > **Je peux me rendre sur la plateforme du budget participatif** et laisser un message pour être recontacté par la référente du budget participatif.
- > Je peux aussi :
 - Me rendre aux **permanences du budget participatif** pour mieux comprendre son fonctionnement ; (**retrouvez au dos de ce guide toutes les dates des permanences**)
 - Contacter directement **la référente du budget participatif** : elle m'accompagnera pour mettre en forme mon idée lors d'échanges téléphoniques ou à l'occasion d'un rendez-vous ;
Tél : **07 62 60 73 10** - mail : **budget.participatif@mairie-villefontaine.fr**
 - Interpeller les professionnels des **maisons de quartier ou la référente de la Gestion Urbaine et Social de Proximité**, qui peuvent me donner des informations en tant que relais du projet Budget participatif.

Je m'informe sur les dates de permanences à l'accueil de la mairie, dans les maisons de quartier communales ou en ligne sur la plateforme dédiée ou le site de la ville

4

L'INSTRUCTION DES DOSSIERS DU 19 MAI AU 5 JUIN 2022

➔ L'étude de faisabilité, qu'est-ce que c'est ?

- Si mon idée est recevable, les services de la ville vont vérifier :
 - Qu'elle a un **caractère légal**, c'est-à-dire qu'elle respecte les textes de lois et réglementaires ;
 - Qu'elle est **réalisable** au regard de critères techniques et financiers.

Ne pourront être retenues dans le cadre du Budget participatif les idées qui :

- Dont la réalisation dépasse l'enveloppe budgétaire allouée,
 - Qui mènent à un projet prenant plusieurs années à être réalisées,
 - Qui nécessitent l'achat d'un local ou d'un terrain,
 - Qui induisent des frais importants à la pérennisation du fonctionnement de l'aménagement réalisé (exemple : gestion, entretien, électricité...).
 - ...
- Si mon idée est retenue, je suis inform.e par sms, mail ou courrier, après vérification par les services de la ville.



*Si mon idée n'est pas retenue,
je reçois des explications sur les raisons qui ne permettent pas
de la soumettre aux votes des habitants.*

5 LE VOTE DU 3 OCTOBRE AU 12 NOVEMBRE 2022

➔ Qui peut voter, comment et où ?



● Qui ?

Tous les Villards de 16 ans et plus sont invités à voter pour leurs idées préférées.

● Comment ?

Je peux voter pour **3 idées sans ordre de préférence**. En ligne sur la plateforme ou via un bulletin papier.



● Où ?

Je peux voter directement sur le **site internet** du budget participatif : **je-participe.villefontaine.fr**.

Je peux me rendre à l'accueil de la mairie (bungalow), dans les maisons de quartier communales ou au Phare pour remplir un bulletin papier à déposer dans les urnes prévues à cet effet.



6 LES LAURÉATS

Au regard des votes exprimés, une commission se réunira pour désigner les lauréats.

En fonction de la faisabilité technique et financière, plusieurs projets pourront en effet être retenus dans la limite de l'enveloppe de 100 000€ annuelle allouée au budget participatif. Cette somme est issue du budget investissement de la commune.



La liste des projets retenus sera établie par ordre décroissant du nombre de points obtenus. L'objectif est d'utiliser l'enveloppe globale, seuls seront retenus les projets dont les montants cumulés permettront au mieux d'atteindre ce plafond.



En fonction du contexte sanitaire, les projets lauréats seront dévoilés en fin d'année ou lors de la cérémonie des vœux à la population de Monsieur le Maire, au théâtre du Vellein, en janvier 2023.

7 DE L'IDÉE AU PROJET

➔ Je suis informé.e !

La commune s'engage à débiter la mise en œuvre des projets lauréats sur l'année qui suit l'annonce des résultats. Les projets peuvent cependant voir leur finalisation aboutir seulement l'année suivante, du fait du temps nécessaire à la mise en œuvre.

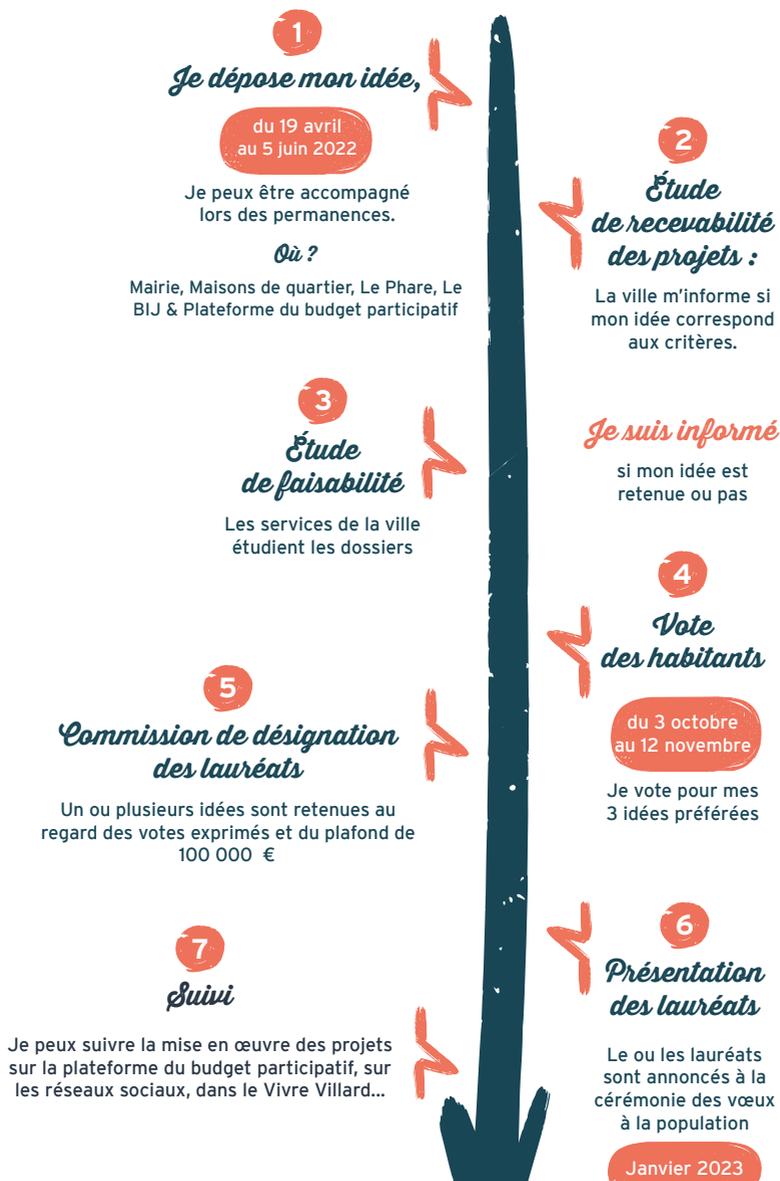
● Je peux suivre l'évolution des idées jusqu'à leur mise en œuvre.

Un des objectifs du budget participatif est de **permettre aux citoyens de mieux comprendre comment se construisent les projets**, comment ils sont planifiés et priorisés dans le cadre des marchés publics et autres obligations publiques. Des informations seront donc données régulièrement sur l'avancement du processus, sur la plateforme du Budget participatif.



je-participe.villefontaine.fr





Appel à idée

Dates et lieux des permanences du budget participatif

**Maison de quartier
de Servenoble**
le 14 avril et le 12 mai 2022
de 13h30 à 16h30

**Maison pour tous
des Roches**
le 19 avril et le 17 mai 2022
de 14h à 16h

**Maison de quartier
Louise Michel**
le 21 avril et le 9 mai 2022
de 14h à 16h

Troc aux plantes
(Les Roches - parking CCAS)
le 7 mai 2022
de 9h à 12h

**Maison de quartier
des Fougères**
le 18 mai 2022
de 15h30 à 17h

Forum Jobs d'été
(centre Simone Signoret)
le 19 avril 2022
de 9h à 12h

Stand marchés centre-ville
(appel à projet)
le 20 avril et le 11 mai 2022
de 9h à 12h

Concert Apple Jelly
(salle Daniel Balavoine)
le 29 avril 2022
de 20h à 22h

**Maison de quartier
de Saint-Bonnet**
le 11 mai 2022
de 14h à 16h

Finale concours d'éloquence
(salle Daniel Balavoine)
le 19 mai 2022
de 19h30 à 22h

→ D'autres permanences pourront être organisées en fonction des demandes

je-participe.villefontaine.fr